



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service de l'aménagement, de la biodiversité
et de l'eau

Dossier suivi par : Romain DECCO *RD*
Tél. : 03 87 34 33 64
Fax : 03 87 34 33 23
Mél : romain.decco@moselle.gouv.fr
Réf. : RD/RS ASPE-L9

Objet : Dossier de déclaration concernant les rejets des
eaux usées du village de COLLIGNY
Accord immédiat

P. J. : Récépissé de déclaration
1 fiche

COMOGRYRE

Mairie de MONTOY-FLANVILLE
9 Rue Principale

57645 MONTOY-FLANVILLE

Metz, le 20 mai 2014

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ les rejets des eaux usées du village de COLLIGNY

Construction d'une station d'épuration -

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **06 mai 2014**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2014-00054**
- Dossier réalisé par : **LVRD**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de COLLIGNY où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :

- ONEMA
- Mairie de Colligny
- AERM

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALÉRIE ANTOINE-POTIER